

ROYAUME
DU CONGO.
ses titres.

n'approche point de celle qu'il avoit anciennement. Lopez mettoit dans les titres du Roi, *Congo, Abundos, Matama, Quizama, Angola, Kakongo*, les sept Royaumes de *Congere-Amolara* & des *Paugelungos*, la Seigneurie de la Rivière de *Zaire*, des *Anziques*, d'*Anziko* & de *Loango* (2). Dapper omettant quelques-uns de ces titres, réduit la formule aux Royaumes de *Congo*, d'*Angola*, *Makomba*, *Okanga*, *Kumba*, *Lulla*, *Zouza*; à la Seigneurie des Duchés de *Batta*, de *Sunda*, de *Bamba*, d'*Amboille* & des territoires dépendans; à celle des Comtés de *Songo*, d'*Angoy*, de *Kakongo* & de la Monarchie d'*Ambonies*, & à celle de *la grande & merveilleuse Rivière de Zaire* (3). On a peine à concevoir quelle peut avoir été la cause d'une si grande différence dans un espace si court.

Conseil de Congo.

Le Conseil de Congo est composé de dix ou douze personnes, qui sont dans la plus haute faveur auprès du Roi, & sur lesquelles il se repose des affaires d'Etat, de l'administration de la paix & de la guerre, & de la publication de ses ordres (4).

Maison du Roi.

Sa Cour est fort nombreuse. Elle est composée d'une partie de sa Noblesse, qui fait sa résidence au Palais, ou dans les lieux voisins, & d'une multitude de Domestiques ou d'Officiers de sa Maison. Il a pour garde un corps d'*Anzikos* & de plusieurs autres Nations. Son habillement est très-riche. C'est ordinairement quelqu'étoffe d'or ou d'argent, avec un manteau de velours. Il se couvre la tête d'un bonnet blanc, comme tous les *Fidalgos* (5), qu'il honore de ses bonnes grâces. C'est une marque si certaine de faveur, qu'au moindre mécontentement il la fait ôter à ceux qui lui déplaisent. En un mot, le bonnet blanc est un caractère de noblesse & de chevalerie à Congo, comme la Toison d'or & le S. Esprit en Europe (6).

Audience en
1642 accordée
aux Hollandois.

Le Roi donne deux audiences publiques dans le cours de chaque semaine; mais la liberté de lui parler n'est accordée qu'aux Seigneurs. En 1642, lorsque les Ambassadeurs Hollandois de *Loanda* furent reçus à l'Audience du Roi de Congo, immédiatement après avoir enlevé cette Place aux Portugais, ils furent introduits au Palais pendant la nuit. On les fit d'abord passer dans une galerie longue de deux cens pas, entre deux haies de Nègres, qui portoient dans leurs mains des flambeaux de cire. Le Roi étoit assis dans une petite Chapelle, tendue de nattes, au milieu de laquelle pendoit un lustre chargé de bongies. Il étoit vêtu d'un juste-au-corps de drap d'or, avec des hautes chausses de la même matière. Autour du cou, il avoit pour cravate trois chaînes d'or très-massives. On voyoit briller au pouce de sa main droite un grenat d'une grosseur extraordinaire, & deux grandes émeraudes à sa main gauche. Sur la manche gauche de son juste-au-corps étoit attachée une croix d'or, en forme de reliquaire, dans une belle pièce de cristal poli. Il portoit sur la tête un bonnet blanc, & des bottines aux jambes. A sa droite, un Officier, placé debout à peu de distance, agitoit doucement l'air avec un mouchoir. A sa gauche, un autre Officier, dans la même posture, portoit un arc & un sceptre d'étain, couverts d'une belle étoffe à raies. Son Trône étoit un fauteuil de velours rouge, sur les bords duquel on lisoit en lettres brodées :

(2) Pigafetta, p. 58.

(3) Ogilby, *ubi sup.*

(4) *Ibidem.*

(5) Terme Portugais adopté par les Nègres.

(6) Ogilby, *ubi sup.* p. 339.